

véloce



LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

POINT SUR LES ABONNEMENTS ET LE SERVICE VELOCE

VELOCE : POINT SUR LES ABONNEMENTS SUITE AU CONFINEMENT ET AU COVID-19

Mis en ligne le 28 mai 2020

Pour soutenir la pratique du vélo au quotidien, le service Véloce s'adapte à la situation :

LES ABONNEMENTS

2 mois de locations offerts à l'ensemble des usagers Véloce.

Différentes modalités sont envisagées en fonction des abonnements (prise en charge des 2 derniers mois, report de l'échéance de fin de location)

Le service Véloce prend contact progressivement avec chaque usager pour définir ensemble de la modalité envisagée

Chaque usager pourra retrouver le suivi de son dossier via son compte personnalisé sur la [plateforme véloce](#). ↗

LE SERVICE VELOCE

Le service Véloce a progressivement réouvert :

- Mai : maintenance régulière à domicile des vélos

- Juin : gestion sur le site de la CC Erdre & Gesvres des retours de vélo et avenant au contrat

Pour plus d'informations :

<http://www.cceg.fr/vos-services/faciliter-et-simplifier-vos-deplacements/veloce-4031.html>

<https://veloce.locvelo.com> ↗

Règles et mesures sanitaires pour la pratique du vélo en tout sécurité : <https://www.af3v.org/le-velo-mon-geste-barriere/> ↗



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00